



DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 0
Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2023

Le quinze mai deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 11 mai 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Carole ANDRIES

DEL2023_043 : Locaux commerciaux place du Laca – Acte de vente définitif

Pour rappel, lors de la campagne des élections municipales de mars 2020, la liste Champagnier en Commun a porté la volonté de procéder à une opération de requalification et de restructuration de l'Espace des 4 vents qui comprend notamment une enceinte sportive, une bibliothèque, des vestiaires, des locaux associatifs, les locaux de la restauration scolaire et du service enfance-jeunesse.

Un comité de pilotage (COPIL) ad hoc a été mise en place à l'été 2020 afin d'accompagner l'exécutif municipal et les SPL Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) et Inovaction, respectivement Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la requalification et la restructuration du site.

À la suite des études préliminaires techniques et d'usages, il a été proposé, puis validé en COPIL des 4 vents, d'externaliser la bibliothèque du bâtiment des 4 vents afin de permettre une reprise d'espace par la restauration scolaire ainsi que la mise en œuvre d'une isolation thermique.

Parallèlement depuis l'automne 2020, une négociation a eu lieu entre la commune de Champagnier et European Homes Promotion 2, promoteur de l'opération du Hameau du Laca au sujet de la commercialisation des lots de services et de commerces situés au rez-de-chaussée de cette dernière.

Deux de ces lots (« services 2 » et « commerces 2 ») ont été identifiés par la commune pour accueillir la nouvelle localisation de la bibliothèque municipale sur une surface globale de 115,83 m² et un autre (« commerces 3 ») pour accueillir des professions libérales de santé sur 76,64 m².

Un accord a été trouvé entre les deux parties pour une acquisition de grès à grès de ces trois lots pour un montant de 357 994, 20€ TTC auxquels s'ajoutent les frais, droits et émoluments de la vente à charge de l'acquéreur.

Vu l'attestation établie par Maître Sébastien THEVENET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Alain GASTALDELLO, Sébastien THEVENET et Hadrien MARIAC, Notaires associés », titulaire d'un office notarial à Grenoble (Isère), 228 cours de la Libération, qui inscrit la volonté des deux parties de procéder à cette cession dans les prochains mois ;

Vu la délibération n°2022-074 en date du 17 octobre 2022 approuvant l'accord susvisé et autorisant le Maire à signer l'attestation susvisée ;

Vu le projet d'acte de vente définitif annexé à la présente délibération, établi par le notaire susvisé et qui acte la cession des trois lots susvisés ;

Vu la saisine du Domaine ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à la **majorité absolue** :

- **De valider** l'acquisition des trois lots susmentionnés ;
- **D'approuver** le projet d'acte de vente définitif, joint à cette délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer devant notaire l'acte de vente définitif et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Modalités de vote : 12 POUR / 1 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Carole ANDRIES
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte-tenu de la

Transmission en préfecture le : **23 MAI 2023**

Publié le : **23 MAI 2023**